



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-419 *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie*

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2023-419 intitulé *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Abrogation du règlement numéro 2012-293 relatif à l'application d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que les règlements qui l'ont modifié.
- Entrée en vigueur du règlement numéro 2023-419 *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie* :
 1. *Dispositions déclaratoires et interprétatives*
 2. *Terminologie*
 3. *Application du code*
 4. *Valeurs*
 5. *Règles déontologiques*
 6. *Mécanisme de prévention*
 7. *Mécanisme d'application, de contrôle et de sanction*
 8. *Remplacement*
 9. *Entrée en vigueur*

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 23^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie



Certificat de publication

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 24 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière

(Avis public en vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec)